

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2023	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	01	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	006	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	1.1.10	Marchés publics Marchés passés selon un procédure MAPA

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

6

Séance Publique ordinaire du **30 janvier 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier, à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 janvier 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mme Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, M. Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
Mme Sylvie COUDERC
M. Frank GOBBATO
M. Éric MATTIUSSI
M. Thierry THOREAU
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à M. Joël VAN DEN BON
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN
M. Éric MATTIUSSI à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. Thierry THOREAU à Mme Françoise LACAPERRE
Mme Claire TRAMOND à Mme Daniele LAPORTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES

Objet : Travaux de mise en conformité des tribunes et des vestiaires du terrain de football - Attribution des lots – actualisation du coût d'opération

RAPPORTEUR : Christiane PREVITALI, Adjoint au Maire chargée de la voirie, des travaux et des cimetières

Lors de sa séance du 27 juin 2022, le conseil municipal a décidé de valider le coût d'opération des travaux du bâtiment des vestiaires de football à 375 000 € TTC et de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation des marchés.

Après analyse des offres, la Commission MAPA, réunie le 16 janvier courant, a proposé, sur la base du rapport d'analyse, d'attribuer :

- le lot n°1 Gros œuvre à l'entreprise MONTIES située à Auch, pour un montant de 42 600 €TTC,
- le lot n°2 Menuiseries à l'entreprise ORALU située à Lectoure, pour un montant de 62 037,60 €TTC,
- le lot n°3 Platerie Isolation à l'entreprise BATI C GERS, située à Fleurance pour un montant de 59 810,76 €TTC,
- le lot n°4 Electricité à l'entreprise SAS EIFM située à Donzac, pour un montant de 16 822,38 €TTC,
- le lot n°5 Carrelage Faïence à l'entreprise DUVIAU située à Auch, pour un montant de 12 744 €TTC,
- le lot n°6 Peinture - La commission a proposé de ne pas attribuer ce lot pour des raisons budgétaires conformément à l'article R 2185-1 du CCP.
la procédure est déclarée sans suite,
- Le lot n°7 Ascenseur à l'entreprise SAS-MYD'L située à Saint Denis (93), pour un montant de 35 848,90 € TTC,
- Le lot n°8 Plomberie Chauffage : la commission a déclaré ce lot infructueux (absence d'offre), et a relancé la procédure. La commission s'est réunie à nouveau le 24 janvier pour examiner les nouvelles offres, et propose d'attribuer ce lot à l'entreprise GCM pour un montant de 114 601,23 € TTC.

Le coût global des travaux s'élèverait donc à 344 464.87 € TTC et le nouveau cout d'opération prévisionnel serait porté à 384 950 € TTC hors travaux en régie, estimés à 19 050 € comme suit :

Assistance maitrise d'ouvrage	4 413
SPS	3 540
Bureau contrôle	2 500
Maitre d'œuvre	23 100
Travaux	344 465
Imprévus	6 932
Sous total	384 950
Régie	19 050
TOTAL	404 000

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

➤ d'attribuer :

- le lot n°1 - Gros œuvre
à l'entreprise MONTIES située à Auch, pour un montant de 42 600 €TTC,

- le lot n°2 - Menuiseries
à l'entreprise ORALU située à Lectoure, pour un montant de 62 037,60 €TTC,
- le lot n°3 - Plâtrerie Isolation
à l'entreprise BATI C GERS, située à Fleurance pour un montant de 59 810,76 €TTC,
- le lot n°4 - Electricité
à l'entreprise SAS EIFM située à Donzac, pour un montant de 16 822,38 €TTC,
- le lot n°5 - Carrelage Faïence
à l'entreprise DUVIAU située à Auch, pour un montant de 12 744 €TTC,
- le lot n°6 - Peinture - La commune a décidé de ne pas attribuer ce lot pour des raisons budgétaires conformément à l'article R 2185-1 du CCP.
la procédure est déclarée sans suite,
- Le lot n°7 - Ascenseur
à l'entreprise SAS-MYD'L située à Saint Denis (93), pour un montant de 35 848,90 €TTC,
- Le lot n°8 - Plomberie Chauffage
à l'entreprise GCM située à Moissac, pour un montant de 114 601,23 €TTC

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents utiles à la mise en œuvre des travaux du bâtiment des vestiaires du football

➤ d'approuver le nouveau coût d'opération prévisionnel porté à 404 000 € TTC y compris travaux en régie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Loïc DÉSANGLES




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 31 JAN. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 31 JAN. 2023